AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS

Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mazières-en-Mauges

ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 4 janvier 2019 au 4 février 2019 inclus

Commissaire-Enquêteur : Madame Christine HIVERT

*R*EGISTRE D'*E*NQUÊTE *P*UBLIQUE

Mairie de Mazières-en-Mauges

Je soussignée, Madame Christine HIVERT, responsable de service éducatif retraitée, agissant en qualité de Commissaire-Enquêteur, en vertu de la décision n°E18000272/44 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes en date du 23 octobre 2018, ai ouvert et paraphé le présent registre, contenant vingt feuillets non mobiles, destiné à la réception des observations sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Mazières-en-Mauges. Ce projet a été prescrit par arrêté n°2018/31 en date du 6 juillet 2018 par Monsieur le Président de l'Agglomération du Choletais. Ce projet de modification n°3 porte sur :

- l'évolution de l'OAP relative à l'extension de la zone d'activités de l'Appentière afin de favoriser l'implantation des entreprises,
- l'évolution du chapeau et de l'article 1 du règlement de la zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif (UE) afin de permettre l'implantation d'un Centre Technique Municipal,
- l'évolution de l'article 2 du règlement de la zone naturelle (N) afin d'y permettre la construction d'annexes et de piscines,
- l'évolution de l'article 6 du règlement de la zone agricole (A) et de la zone N afin de modifier la distance d'implantation des constructions par rapport aux voies communales.

Fait à
le

Le Commissaire-Enquêteur,
Christine HIVERT

Sur le plan au format A3 qui a été fourni au commissaire enquêteur, la zone Nf n'apparaît pas.

12/01/2019 Sylvie BERTHONÉ